

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (02.04.2014)	L	C	L	C	Reçu le 14.04.14	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	17.03.2014	L	C	C	C	Reçu le 14.03.14	
1.3.	SC04	Rapport national	17.11.2013			L	C	Reçu le 19.03.13	
1.4.	S17	Lettre sur les questions d'application en suspens	02.04.2014			L	C	Reçu le 10.05.14	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 01/02	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	02.04.2014	N/C	N/C	C	C	ATF originale obligatoire à bord (articles n°18 et n°27 du Décret n°94-112 du 18/02/94).	
		Marquage des navires ²		N/C	N/C	C	C	Règlementé par l'article 29 du Décret n°94-112 du 18/02/94 : nom et IRCS	
		Marquage des engins ²		N/C	N/C	C	C	Disposition contenue dans l'article 3 du Protocole de pêche.	
		Marquage des DCP		N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneurs.	
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C	Déclaré dans le document IOTC-2012-SC15-NR15.	
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014			L	C	Reçu le 21.02.14	
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014			L	C	Reçu le 21.02.14	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	02.04.2014	L	P/C	L	P/C	Décret à rédiger (CAP).	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013			N/A	N/A	Pas de senneurs.	
2.5.	Rés. 12/13	Mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale	Pour LL 18.12.2013	N/C	N/C	L	C	Reçu adressée à l'exploitant le 19.12.2013	
2.6.			Pour PS 17.09.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneurs.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	L	P/C	L	C	Reçu le 21.02.14.	

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31.12.2010 (10 ans)	C	P/C	C	P/C	Précédemment évalué comme N/C. Certains renseignements obligatoires pas fournis : tonnage brut (TB), espèces ciblées et origine des navires	
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31.12.2009	C	C	C	C		
	Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007	N/A		N/A	N/A	N/A	Aucun navire ne cible le SWO et l'ALB.		
3.4.	Rés. 13/02	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01.07.2003	C	C	C	C	Aucun navire de plus de 24m n'est autorisé (Source : Registre des navires autorisés de la CTOI).	
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01.07.2006	C	P/C	C	P/C	Les informations obligatoires ne répondent pas aux critères de la CTOI : fournit le TJB (tonnage de jauge brute) à la place du TB.	
3.6.	Rés. 13/07	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	L	P/C	L	C	Reçu le 21/02/2014.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02			L	C	Aucun navire étranger ne s'est vu refuser le permis.	
3.8.		Information des accords d'accès	Depuis le 07.03.2013	N/C	N/C	C	C	Reçu le 28.08.13	
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014			L	C	Reçu le 21.02.14	
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01.07.2007	C	C	C	C		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30.06 Navires > 15m	N/C	N/C	L	C	Reçu le 03.07.13	
4.3.	Rés. 12/13	Résumé des données SSN ²	02.04.2014	N/C	N/C	L	C	Reçu le 03.07.13 et le 02.05.14	
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon									
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Collecte pilote de données initiée en 2013 avec l'appui de la CTOI et du projet SmartFish de la COI	
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneurs.	
		• LL	Provisoires	30.06	L	C	L	C	
			Finales	30.12	C	C	C	C	
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas présenté.	
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneurs.	
		• LL	Provisoires	30.06	L	P/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas présenté.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
		Finales	30.12	C	P/C	N/C	N/C			
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas présenté.		
		• Pêcheries de surface	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de senneurs.		
		• LL	Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire pas présenté.	
			Finales	30.12	N/C	N/C	N/C	N/C		
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navire de ravitaillement.		
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A			
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier										
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort								
		• Pêcheries de surface	30.06			N/C	N/C	Pas de renseignement fourni		
		• LL	Provisoires	30.06			N/C		N/C	
			Finales	30.12			N/C		N/C	
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI										
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins	30.06	L	P/C	L	P/C	Espèces déclarées à un niveau agrégé dans le Rapport national ; pas de données relatives aux captures et à l'effort, ni à la fréquence de taille.		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07.07.2010	L	P/C	L	P/C			
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14.08.2013			C	C	Protocole de pêche : les requins océaniques ne figurent pas sur la liste des prises accessoires autorisées dans l'annexe 1. Les navires ne sont pas autorisés à conserver des espèces interdites à bord (article 4, paragraphe e).		
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	02.04.2014	N/C	N/C	C	C	Le Décret ministériel n°12666/2014 datant du 28/03/14 régit la R12/04. Une interaction déclarée (IOTC-2013- SC16-NR15).		
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06.08.2009	N/C	N/C	C	C			
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A		Pas de senneurs.	
7.7.	Rés. 10/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	02.04.2014	N/C	N/C	C	C	Aucune activité au sud des 25°S suivie par SSN. Aucune interaction déclarée au titre du PRO.		
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01.11.2010	N/C	N/C	C	C			

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 02.04.2014			N/A	N/A	Pas de senneurs.	
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 02.04.2014			N/A	N/A		
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (23.03.2014)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié comme pratiquant la pêche INN. Précédemment évalué comme N/A.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	02.04.2014	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 12/05	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15.09	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de transbordement en mer.	
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	02.04.2014	N/C	N/C	L	C	Pas de transbordement au port.	
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01.07.2008	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de transbordement en mer.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	25.02.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
9.5.		Païement contribution ROP	15.08.2013			N/A	N/A		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	02.04.2014	N/C	N/C	C	C		
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01.07.2010	N/C	N/C	N/A	N/A		
10.3.		• 5% progressif, en mer ($< 24m$)	2013	N/A	N/A	C	C		
10.4.		• 5% progressif pour les débarquements artisanaux ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C	Collecte pilote de données initiée en 2013 avec l'appui de la CTOI et du projet SmartFish de la COI	
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	C	C	C	C		
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre	01.10	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas le thon obèse.	
11.2.		Rapport 2 ^e semestre	01.04	N/A	N/A	N/A	N/A		
11.3.		Rapport annuel ²	02.04.2014	N/C	N/C	N/C	N/C		
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01.07.2002	C	C	C	C	Dernière mise à jour : 02.10.2012	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	N/C	N/C	L	C	Reçu le 28.08.13	
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31.12.10	N/C	N/C	L	C	A désigné 5 ports.	
12.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	L	C		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques du CdA
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	L	C		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	L	C	27 navires étrangers soumis à une inspection. 22 débarquements surveillés (81 %).	
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN or TRX	Depuis 01/03/2011			C	C		
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/C	N/C	C	C	N'a signalé aucun refus d'entrée au port	
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importation, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées	02.04.2014			L	C	Reçu le 14.04.14	

Commentaires sur le niveau d'application par Madagascar des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA10 en 2013.

En ce qui concerne le niveau d'application par Madagascar des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 10^e session en 2013, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis au Madagascar par le président de la Commission dans un courrier daté du 10 mai 2013.

<ul style="list-style-type: none">• Résolution 01/02 (standards de gestion). Notant que Madagascar n'a pas fourni d'informations sur les standards de gestion de sa flotte, le CdA ENCOURAGE Madagascar à fournir ces informations durant la période d'intersessions.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/11 (Sur des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée). Notant que Madagascar n'a pas déclaré la liste de ses ports désignés, le nom de l'autorité compétente et la période de notification préalable, le CdA ENCOURAGE Madagascar à soumettre ces informations dès que possible.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 11/04 (Mécanisme régional d'observation). Notant que Madagascar n'a pas fourni d'informations sur la mise en œuvre d'un mécanisme d'observation de ses pêcheries nationales comme requis par cette résolution, le CdA ENCOURAGE Madagascar à fournir les informations requises dès que possible.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 06/03 (rapport sur l'avancement et la mise en place d'un SSN). Notant que Madagascar n'a pas soumis son rapport obligatoire sur le SSN, le CdA PRESSE Madagascar de fournir le rapport obligatoire sur l'avancement et la mise en place de son SSN, comme requis par cette résolution.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 12/11 (interdiction des grands filets dérivants). Notant que Madagascar est en attente d'adoption d'une législation interdisant les grands filets dérivants, le CdA PRESSE Madagascar de fournir ce projet de législation dès que possible et d'indiquer sa date d'adoption prévue.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 12/09 (interdiction de la pêche aux requins-renards). Notant que Madagascar n'a pas transcrit dans sa législation nationale l'interdiction de la pêche des requins-renards, le CdA PRESSE Madagascar de le faire.
<ul style="list-style-type: none">• Résolution 10/02 (Données exigibles de base). Le CdA NOTE que Madagascar n'a pas déclaré les données captures nominales, de prises et effort et de fréquences de tailles pour ses pêcheries artisanales. Le CdA ENCOURAGE Madagascar pour améliorer plus avant la collecte et la déclaration de ses données durant la période d'intersessions.
<ul style="list-style-type: none">• Réponse à la lettre de commentaire. Notant que Madagascar n'a pas répondu à la lettre de commentaire, le CdA ENCOURAGE Madagascar à répondre à la lettre de commentaire de 2012.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de Madagascar.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par Madagascar des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA11 en 2014.

Après examen du Rapport d'application 2014 de Madagascar, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non-conformité suivants, pour discussion.

<ul style="list-style-type: none">• N'a pas déclaré ses captures nominales pour la pêche côtière, ni ses CPUE et ses données de fréquence de taille pour la pêche côtière et la pêche palangrière, comme l'exige la Rés. 10/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas déclaré la CPUE des navires de pêche étrangers, comme l'exige la Rés. 10/02.
<ul style="list-style-type: none">• N'a pas fourni le rapport annuel du Programme de document statistique sur le thon obèse, comme l'exige la Rés. 01/06